

CPS/CRGA 51 (2021)

Décisions
ORIGINAL : ANGLAIS

**DÉCISIONS DE LA CINQUANTE ET UNIÈME SESSION DU
COMITÉ DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS ET ADMINISTRATIONS**
(30 novembre – 1^{er} décembre 2021, réunion virtuelle)

DÉCISIONS

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DU CRGA 51

1. La cinquante et unième session du Comité des représentants des gouvernements et administrations (CRGA 51) s'ouvre le 30 novembre 2021, par voie virtuelle, sur la plateforme en ligne Zoom. Le Secrétariat est présent au siège de la Communauté du Pacifique (CPS) à Nouméa (Nouvelle-Calédonie) et à l'antenne régionale de Suva (Fidji). La Polynésie française préside cette session, et le Samoa en assure la vice-présidence. Y sont représentés les membres de la CPS suivants : Australie, Îles Cook, États-Unis d'Amérique, Fidji, France, Kiribati, Îles Marshall, États fédérés de Micronésie, Niue, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Polynésie française, Royaume-Uni, Îles Salomon, Samoa, Tokelau, Tonga, Tuvalu et Vanuatu. L'Union européenne (UE) assiste aux débats en qualité d'observateur permanent auprès de la CPS. Les partenaires suivants assistent également à l'événement : Agence des pêches du Forum des Îles du Pacifique (FFA), Bureau de la sécurité aérienne dans le Pacifique (PASO), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Fonds d'infrastructure régional océanien, Forum océanien sur le handicap, Groupe du fer de lance mélanésien (GFLM), Organisation du tourisme du Pacifique Sud (SPTO), Organisation internationale du Travail (OIT), Programme de développement des îles du Pacifique (PIDP), Secrétariat de l'Organisation océanique des douanes (OCFO) et Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique (FIP).
2. Le Président souhaite la bienvenue aux membres et aux partenaires, et déclare que c'est un grand honneur et un privilège pour lui de présider la cinquante et unième session du CRGA. Il salue le retour du Royaume-Uni au sein de la CPS en qualité de 27^e membre, et félicite l'Union européenne, premier observateur permanent auprès de l'Organisation. Il est heureux de pouvoir travailler avec la Vice-présidente samoane afin de mener à bien les délibérations de cette session. Il prend également acte de la décision prise par Pitcairn de renoncer à la vice-présidence, compte tenu des difficultés persistantes liées à la liaison virtuelle. Le Président remercie le Directeur général de la CPS et son équipe pour tout le travail d'organisation de cette réunion de première importance. Il reconnaît les difficultés liées à la pandémie de COVID-19 qui sévit actuellement dans la région, mais souligne que la mise en commun des capacités des membres de la CPS représente une force et ouvre des possibilités, grâce au renforcement du développement des capacités, de la recherche scientifique et de l'innovation ainsi que du

développement centré sur l'humain pour l'ensemble des populations du Pacifique bleu. Il note que la session a été condensée afin de réduire la charge de travail des membres, mais que diverses questions sont soumises au CRGA 51 pour décision, notamment les résultats enregistrés par la CPS en 2021, le nouveau Plan stratégique de la Communauté du Pacifique, l'évaluation des états de service du Directeur général et le projet de création d'un Bureau régional pour la Polynésie. Il précise que les décisions du CRGA 51 seront transmises aux participants à la Conférence au moyen de la lettre de la présidence du CRGA 51 à la présidence de la Conférence.

3. Le Directeur général remercie le Président pour son allocution d'ouverture. Il souhaite la bienvenue aux membres, aux observateurs permanents, aux partenaires et aux autres acteurs présents, les remerciant de leur participation. Il souligne l'importance de la contribution de l'ensemble des membres aux différents points de l'ordre du jour en amont de la session. À la demande du Président, le Directeur général présente l'ordre du jour aux participants.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4. À l'issue de la présentation succincte de l'ordre du jour par le Directeur général, le Président demande que soit proposée l'adoption de l'ordre du jour. Les Fidji proposent l'adoption de l'ordre du jour, et la Polynésie française appuie cette proposition. Le Président déclare l'ordre du jour adopté.

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE RÉDACTION

5. Le Secrétariat prend note de la composition du comité de rédaction : Australie, Îles Cook, États-Unis d'Amérique, Fidji, États fédérés de Micronésie, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Polynésie française. Le Samoa, qui assure la vice-présidence du CRGA 51, préside le comité de rédaction.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL, ÉTAT DES LIEUX RÉGIONAL ET RÔLE DE LA CPS

6. Le Directeur général évoque la pandémie de COVID-19 qui continue d'entraîner de graves répercussions pour les populations de la région et du monde entier. Il invite les membres à observer une minute de silence en souvenir des victimes de la pandémie et des agents de la CPS décédés au cours de l'année écoulée. Face à la pandémie, le Directeur général souligne le rôle actif joué par la CPS au sein de l'Équipe conjointe de gestion des incidents dans le Pacifique, qui conseille les pays membres sur les interventions à mener, organise des formations et assure un soutien à la planification, mais aussi fournit des orientations et mobilise ses compétences techniques dans les domaines de la coordination, de la surveillance, de la lutte anti-infectieuse, des services de laboratoire, de la communication sur les risques et des services cliniques. Il

signale la mise au point d'un Dispositif d'intervention COVID-19, qui définit plusieurs niveaux de préparation et d'intervention, en fonction de la situation de la pandémie dans les pays hôtes de l'Organisation, et relève l'attention accrue accordée au bien-être du personnel lors des flambées de COVID-19 à Nouméa et à Suva.

7. Le Directeur général note que, en dépit des difficultés liées à la pandémie, la CPS est stable tant sur le plan opérationnel que sur le plan financier, et souligne plusieurs axes importants : le renforcement des capacités des services d'information et la transformation numérique, avec une hausse des investissements en faveur de visioconférences bénéficiant de services d'interprétation, la connexion Internet, les outils d'apprentissage à distance, les systèmes de contrôle et de cybersécurité ; la dématérialisation des activités de renforcement des capacités grâce aux systèmes d'apprentissage en ligne ; les consultations, réunions et ateliers virtuels ; le recrutement de consultants locaux ; l'innovation et la réaffectation des compétences spécialisées ; et une démarche flexible de télétravail temporaire des agents. Des modifications ont été apportées aux ressources clés afin de contribuer au renforcement des capacités dans l'ensemble de l'Organisation. Nous avons recruté une nouvelle Directrice des ressources humaines, une nouvelle Directrice de l'intégration et de la mobilisation des ressources ainsi qu'un nouveau Directeur du Programme durabilité environnementale et changement climatique. Les fonctions des directeurs généraux adjoints ont été revues dans le cadre d'une démarche Une seule CPS afin d'améliorer les services rendus aux membres. En 2022, nous mettrons l'accent sur l'élaboration de programmes transversaux autour d'axes prioritaires afin de fournir des solutions intégrées aux membres.
8. Des progrès ont été réalisés dans le domaine de l'efficacité institutionnelle transformatrice et de la gouvernance, dans le cadre du processus d'élaboration du Plan stratégique de la Communauté du Pacifique 2021+, qui repose sur une approche inclusive, pilotée par les membres, assurant la promotion d'un leadership éclairé et de l'expression des voix du Pacifique. Le Directeur général souligne que la collaboration avec le Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP) se poursuit dans le domaine de la Stratégie pour un Pacifique bleu à l'horizon 2050, et qu'il faut renforcer les partenariats et la coordination afin d'optimiser les ressources, les réseaux et les actifs mobilisés en faveur de la région. La CPS a en outre joué un rôle de premier plan sur la scène internationale, et plus particulièrement dans le cadre du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, de la vingt-sixième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 26), de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques, du dialogue de haut niveau sur l'énergie organisé par les Nations Unies, de l'accord sur l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale et du soutien à la Convention sur la diversité biologique en vue de la quinzième réunion de la Conférence des Parties.
9. Le Directeur général salue le retour du Royaume-Uni parmi les membres de la CPS, ce qui porte à 27 le nombre total de membres de l'Organisation, et se réjouit de travailler à l'avenir avec le pays. Il salue l'obtention du statut d'observateur permanent par l'Union européenne (UE) à l'issue d'une décision des membres de la CPS adoptée hors session. L'UE est un partenaire de longue date et l'un des principaux bailleurs de fonds de la CPS, et ce renforcement de l'engagement contribuera à systématiser le travail avec la CPS à l'appui des programmes régionaux. Il prend note du renouvellement des partenariats déjà en place avec la Nouvelle-Zélande, l'Australie et la France, qui sont essentiels à la concrétisation d'une vision à long terme et à l'établissement de liens de confiance, que ce soit dans le domaine des programmes ou dans celui des finances. Il relève que de nouveaux partenariats ont été conclus avec le Fonds vert pour

le climat (FVC) et le Fonds pour l'adaptation afin d'aider les membres à accéder aux financements climatiques. Grâce à sa Directrice de l'intégration et de la mobilisation des ressources, la CPS continue à rechercher activement de nouvelles possibilités de soutenir ses membres à l'avenir.

10. Les membres saluent chaleureusement le retour du Royaume-Uni, en tant que vingt-septième membre de la CPS, et l'intégration de l'Union européenne en qualité de premier observateur permanent auprès de l'Organisation. Le Royaume-Uni met l'accent sur son engagement envers la CPS et la région, et se réjouit de faire son retour parmi les membres de l'Organisation. Les membres soulignent également que la CPS est un partenaire extrêmement apprécié dans la région, expriment toute leur gratitude pour l'excellent travail réalisé par la CPS en 2021 et saluent le leadership du Directeur général ainsi que l'engagement des agents du Secrétariat.

11. Le CRGA :
 - i. salue le rapport du Directeur général.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : BUREAU RÉGIONAL POUR LA POLYNÉSIE

12. Le Secrétariat fait le point sur les travaux du Groupe de travail chargé par les membres polynésiens de la CPS d'étudier la possibilité de créer un Bureau régional pour la Polynésie (PRO). En s'appuyant sur l'étude réalisée par le Groupe de travail, les membres polynésiens de la CPS se déclarent unanimement en faveur de la création d'un tel bureau et présentent des recommandations et des options concernant les aspects clés de la création de celui-ci, notamment le financement et les coûts, les effectifs et les critères de choix du pays hôte. Le PRO sera institué selon une démarche progressive, et commencera ses activités en 2022 depuis les locaux de Suva (Fidji), le transfert vers le pays hôte retenu étant proposé pour le début de l'année 2023. Les membres notent que la création de ce bureau ouvrira des possibilités pour le programme de travail de la CPS en Polynésie, et appuiera une meilleure intégration entre les membres anglophones et francophones du triangle polynésien. En outre, ils soulignent le rôle que le PRO jouera dans le soutien à la culture d'unité au sein de la CPS, grâce à un engagement plus fort à l'échelon sous-régional et au resserrement des liens avec les principaux pôles de l'Organisation et ses autres bureaux décentralisés.

13. Le CRGA approuve :
 - i. la création au sein de la Communauté du Pacifique (CPS) d'un Bureau régional pour la Polynésie (PRO) selon une démarche progressive, dans le cadre de laquelle le PRO exercera ses activités depuis l'antenne régionale de la CPS à Suva pendant la première année ;

- ii. le budget proposé pour la première année, sachant que celui-ci évoluera dans le cadre du processus d'établissement du budget de la CPS pour les années suivantes ;
- iii. la proposition de dotation en effectifs, sachant qu'il s'agit d'une structure idéale provisoire susceptible d'évoluer au fil du temps ;
- iv. les critères proposés pour l'accueil du PRO, qui seront utilisés pour accepter et évaluer les manifestations d'intérêt des pays hôtes candidats ; et
- v. le processus proposé pour la sélection du pays accueillant le PRO.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : PLAN STRATÉGIQUE 2021+ DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE ET CADRE DE RÉSULTATS

14. M. Jimmy Naouna (Nouvelle-Calédonie), Président du Sous-comité du CRGA pour le Plan stratégique, co-présente le projet de plan stratégique de la Communauté du Pacifique 2021+ (le « Plan stratégique »), fruit d'un travail commun des membres de la CPS et du Secrétariat, conformément aux grands principes définis, à savoir un processus piloté par les membres sous la houlette du CRGA, des consultations inclusives et un leadership éclairé de haut niveau. Le Plan stratégique s'inscrit dans le droit fil de la Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050 et des priorités des membres aux échelons national, régional et mondial. Le projet de plan stratégique est conçu comme un outil de navigation, qui oriente le travail et les services de la CPS pour les années à venir et intègre tant les cultures et contextes de la région Pacifique que la vision des membres pour l'avenir. Au cours des 24 derniers mois, l'Organisation a suivi un parcours d'introspection, tirant des leçons du passé pour orienter la planification et la réflexion dans la durée en faveur de la vision à long terme du Pacifique bleu et pour se tourner vers l'avenir. Le Sous-comité et le Secrétariat ont animé des processus participatifs, mettant l'accent sur la culture et les liens pour garantir l'assistance continue et évolutive apportée par l'Organisation à tous les peuples du Pacifique. Le Plan stratégique qui en découle est un instrument coopératif et adaptatif, favorisant la réalisation d'objectifs communs au travers de la transformation et de la collaboration.
15. Le Directeur général remercie le Président du Sous-comité pour son leadership tout au long de l'élaboration du Plan stratégique, et salue également la contribution et l'engagement de tous les membres du Sous-comité, de l'équipe Stratégie, performance et amélioration continue et de l'ensemble des agents de la CPS. Il évoque la vision et l'horizon à dix ans du Plan stratégique, qui met l'accent sur la proposition de valeur de la CPS, et souligne les trajectoires transformatrices qui y sont décrites : De la stratégie à l'action ; Données, statistiques et connaissances ; Innovation et recherche ; Digitalisation et technologie ; Capacité et influence. Il met aussi en lumière le projet de cadre de résultats stratégiques de haut niveau, ainsi que les moyens qui seront employés pour mesurer la performance au regard du Plan.

16. Le Président, les membres et l'observateur permanent saluent le leadership du Président du Sous-comité, du comité de rédaction et de l'équipe SPL pour le temps, les efforts et l'engagement consacrés à l'élaboration du Plan stratégique. Ils saluent les liens clairement établis entre le Plan, les priorités régionales, les plans de développement nationaux et la Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050, ainsi que le cadre de résultats stratégiques et le budget de l'Organisation. Les membres soulignent qu'il est crucial de consolider l'appropriation, en garantissant une approche centrée sur l'humain et en imbriquant un large éventail de perspectives pour la co-crédation du Plan. À la suite d'une proposition de l'Australie, les membres conviennent de mettre en exergue la sensibilité à la dimension de genre dans le texte du Plan stratégique (quatrième axe prioritaire : transformation de l'efficacité institutionnelle). L'ambassadeur de l'Union européenne souligne l'engagement constant de l'UE en faveur des partenariats avec les pays océaniques par l'entremise de la CPS, notamment en accordant des financements supplémentaires destinés à de nouveaux programmes.
17. Les membres reconnaissent le rôle essentiel joué par le Sous-comité. Le Secrétariat lance l'appel à candidatures pour le prochain Sous-comité du CRGA pour le Plan stratégique, qui sera constitué en 2022.
18. Le CRGA :
 - i. approuve le Plan stratégique de la Communauté du Pacifique 2021+, y compris le projet de cadre de résultats stratégiques, ainsi que l'ajout d'une formulation plus explicite sur l'inclusion de la dimension de genre, et recommande son adoption à la douzième Conférence de la Communauté du Pacifique ;
 - ii. salue l'engagement et le travail de l'actuel Sous-comité du CRGA pour le Plan stratégique, qui a assuré une mission essentielle et constante d'orientation stratégique auprès de la CPS ces six dernières années ; et
 - iii. réaffirme le rôle que le Sous-comité joue de manière continue en guidant ainsi la CPS et donne instruction au Secrétariat de lancer un appel à candidatures en vue du renouvellement du Sous-comité au début de l'année 2022.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : GOUVERNANCE DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DU DISPOSITIF DE GOUVERNANCE DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE

19. Le Secrétariat présente, pour examen par les membres, une version actualisée du Dispositif de gouvernance de la Communauté du Pacifique, afin de tenir compte de décisions récentes de la Conférence et du CRGA, ainsi que des modifications qui devront être apportées en raison du retour du Royaume-Uni au sein de la CPS. Les membres accueillent favorablement les

modifications du Dispositif visant à ce que ce dernier demeure à jour et accessible. S'agissant de la suggestion émise par les États-Unis d'Amérique, les membres appuient la suppression du paragraphe 3 du Dispositif, l'objectif étant que tous les membres continuent d'avoir la possibilité de passer en revue et d'approuver les changements proposés. Le Secrétariat accepte de soumettre un tableau récapitulatif de toute modification apportée au Dispositif et d'examiner si d'autres modifications doivent être effectuées à l'avenir pour tenir compte de la nature virtuelle de certaines réunions.

20. Le CRGA :

- i. approuve le Dispositif de gouvernance de la Communauté du Pacifique, le paragraphe 3 proposé étant supprimé, et recommande son adoption par la douzième Conférence de la Communauté du Pacifique ; et
- ii. recommande à la Conférence de charger le Secrétariat d'apporter les modifications requises pour actualiser le Dispositif de gouvernance de la Communauté du Pacifique et tous les autres documents de gouvernance afin de tenir compte du retour du Royaume-Uni parmi les membres de l'Organisation.

**POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : CRITÈRES ET PROCÉDURES DE NOMINATION DU·DE LA
DIRECTEUR·RICE GÉNÉRAL·E DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE**

21. Le CRGA, réuni en sa session extraordinaire en novembre 2019, a chargé le Secrétariat d'établir un groupe de travail qui aurait pour mission de consolider le processus de recrutement du·de la Directeur·rice général·e. Le groupe de travail a examiné et approuvé le texte révisé ; il s'agit de la version actualisée, présentée par le Secrétariat, des Critères et procédures de nomination du·de la Directeur·rice général·e de la Communauté du Pacifique.

22. Le CRGA :

- i. approuve la version modifiée des Critères et procédures de nomination du·de la Directeur·rice général·e de la Communauté du Pacifique et recommande leur adoption par la douzième Conférence de la Communauté du Pacifique ; et
- ii. note que la version modifiée deviendra l'annexe 3 du Dispositif de gouvernance de la Communauté du Pacifique.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : POLITIQUE RELATIVE AUX STATUTS DE MEMBRE ET D'OBSERVATEUR

23. Le Secrétariat présente une version actualisée de la Politique relative aux statuts de membre et d'observateur pour examen par les membres. Le CRGA réuni en sa cinquantième session (CRGA 50) a chargé le CRGA 51 d'examiner les différentes options concernant la suppression de la possibilité de dispense de versement de la contribution pour les observateurs permanents. Dans le cadre d'une consultation hors session, en juillet 2021, les membres se sont dits favorables au maintien du versement de la contribution pour les observateurs permanents, sans possibilité de dispense.
24. Le CRGA :
- i. approuve les modifications proposées à la Politique relative aux statuts de membre et d'observateur auprès de la Communauté du Pacifique et recommande l'adoption de ladite politique par la douzième Conférence de la Communauté du Pacifique ; et
 - ii. approuve l'ajout de la Politique en annexe du Dispositif de gouvernance de la Communauté du Pacifique.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : FINANCES

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES

25. M. Alan Cairns, président du Comité d'audit et des risques, adresse ses condoléances pour le décès de M. Subhash Gupta, qui occupait le poste de Directeur des finances de la CPS, et remercie le Directeur général et l'équipe de la haute direction pour le travail accompli au cours des 12 derniers mois.
26. Au nom du Comité d'audit et des risques, il rend compte au CRGA de l'action menée par le Comité au cours de l'année écoulée et présente l'évaluation des risques auxquels est confrontée l'Organisation. Les effets de la pandémie de COVID-19 continuent de se faire sentir dans les opérations de la CPS, et on note en particulier de faibles taux d'exécution des projets, mais l'Organisation a maintenu son budget à l'équilibre et a préservé ses réserves. Le Comité d'audit et des risques se félicite par ailleurs de la création d'une équipe d'audit interne, qui s'emploie à ce qu'un programme de travail soit mis en œuvre chaque année parallèlement au travail mené par les auditeurs externes. M. Cairns note les progrès réalisés au regard de l'évaluation et de la gestion des risques, du renforcement des systèmes opérationnels et de gestion du contenu d'entreprise, de la réforme de la fonction achats et subventions au sein de l'Organisation et de l'élargissement du champ d'examen lors de la vérification externe des comptes réalisée en 2021.
27. Les membres remercient le Comité et son président pour la supervision suivie des finances et des risques de l'Organisation. En réponse aux demandes de certains membres concernant l'exécution en 2022, le président indique que les taux d'exécution sont surveillés de près par la CPS et que des échanges sont menés en permanence avec les partenaires du développement pour s'assurer de l'adaptation de l'Organisation au contexte actuel.
28. Le CRGA :

- i. prend note du rapport du président du Comité d'audit et des risques ;
 - ii. note que les auditeurs externes ont approuvé sans réserve les états financiers de la CPS pour l'exercice 2020 et que le Comité d'audit et des risques recommande au CRGA d'accepter les états financiers certifiés ; et
 - iii. approuve la recommandation formulée à l'unanimité par le Comité d'audit et des risques invitant à désigner KPMG (Fidji), retenu à l'issue d'une procédure de sélection concurrentielle, comme cabinet d'audit externe de la CPS pour les exercices financiers 2022 à 2025. **POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : POINT SUR LA PERFORMANCE ENREGISTRÉE EN 2021**
29. Le Secrétariat présente le budget rectificatif 2021, approuvé par le CRGA 50 en 2020, dont les recettes sont en baisse de 3,8 millions d'euros, en raison d'une réduction de l'exécution des projets de 6,4 millions d'euros, ce qui est en partie compensé par une augmentation de 2,6 millions d'euros des fonds programme. Ce budget rectificatif est à l'équilibre, à l'instar du budget 2021 approuvé initialement, les recettes et les dépenses totales s'élevant à 82,35 millions d'euros (contre 86,17 millions d'euros dans le budget initial).
 30. La pandémie de COVID-19 a continué d'avoir des répercussions sur l'exécution des projets et programmes, au-delà de ce qui était prévu dans le budget rectificatif pour l'exercice 2021, mais la baisse des redevances administratives a été compensée par une réduction des dépenses ordinaires liée à une diminution des recrutements d'agents et des déplacements du personnel, aux dépenses d'investissement non réalisées et à une gestion prudente en matière de taux de change. Des pratiques vigoureuses de gestion de la trésorerie ont entraîné une hausse marginale des recettes ordinaires. Ces éléments ont permis d'enregistrer un excédent opérationnel de 2,41 millions d'euros à fin septembre 2021 ; ce dernier devrait être maintenu jusqu'à la fin de l'année.
 31. Le Secrétariat rappelle l'importance des fonds programme, ce type de financements procurant à l'Organisation la souplesse nécessaire pour réorienter son action en réponse à la pandémie de COVID-19. Les membres conviennent qu'il est essentiel que les partenaires adoptent des fonds programme fléchés pluriannuels.
 32. Le Secrétariat attire l'attention des membres sur l'augmentation constante du taux des redevances administratives en vue d'atteindre la valeur cible de 15 %, dans le respect des instructions données par le CRGA 46. Le taux actuel atteint pour l'exercice 2021 s'élève à 11 %, et, si l'on veut se rapprocher encore de l'objectif fixé pour les redevances administratives, il convient de renforcer l'engagement auprès des partenaires, tels que le Fonds vert pour le climat. Les membres encouragent tous les partenaires à s'efforcer de s'acquitter de redevances à hauteur du pourcentage cible de 15 %.
 33. Le Secrétariat souligne que plusieurs États et Territoires membres n'ont pas acquitté leurs contributions statutaires et leurs subventions spéciales de pays hôte pour 2021, ou affichent toujours des arriérés pour les exercices précédents. La somme totale de ces arriérés s'élève à 3,08 millions d'euros. Les retards de règlement des contributions statutaires et des subventions spéciales de pays hôte ont une incidence directe sur les flux de trésorerie de la CPS et sur sa capacité à fournir des services aux membres, et le Secrétariat encourage les membres en question

à verser leurs contributions en temps voulu ou, s'agissant des membres qui accusent des arriérés, à établir un calendrier de paiement avec le Secrétariat.

34. La CPS s'emploie toujours à mobiliser des ressources par des partenariats stratégiques et des accréditations, afin d'alimenter une solide réserve de projets. Le montant des projets en attente s'élève à 36,34 millions d'euros à fin août 2021, tandis que les projets à l'étape de la conception représentent 35,99 millions d'euros.
35. Le CRGA :
 - i. prend note de la rectification du budget pour l'exercice 2021, motivée principalement par l'impact que la pandémie de COVID-19 continue d'avoir sur l'exécution des projets ;
 - ii. prend note de la bonne performance financière à fin septembre 2021, celle-ci étant fondée sur le budget rectificatif pour l'exercice 2021 ;
 - iii. reconnaît que le versement en temps voulu des contributions statutaires et des subventions spéciales des pays hôtes est essentiel pour assurer la viabilité financière de la Communauté du Pacifique (CPS) et préserver la capacité de l'Organisation à continuer d'offrir aux membres des services et des programmes ; et
 - iv. engage les membres qui ne l'ont pas encore fait à acquitter leurs contributions auprès de la CPS.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : BUDGET DE L'EXERCICE 2022 ET QUESTIONS DE RÉMUNÉRATION

36. Le Secrétariat présente le budget prévisionnel pour l'exercice 2022, dont les recettes s'élèvent à 99,02 millions d'euros et les dépenses à 99,54 millions d'euros. Ce budget s'établit à l'équilibre grâce à un modeste prélèvement de 0,52 million d'euros dans les réserves. Le déficit de 520 000 euros est un déficit de trésorerie qui s'explique par des dépenses d'investissement s'élevant à 550 000 euros. Le budget de fonctionnement est à l'équilibre. Le Secrétariat note que les dépenses d'investissement n'incluent pas un financement potentiel de 1,3 million d'euros pour la construction d'un nouvel immeuble de bureau à Nabua (Suva), qui fait actuellement l'objet de négociations. Le budget de l'exercice 2022 se décompose ainsi : 83 % du budget est alloué aux fonds projet et programme, et 17 % aux fonds ordinaires.
37. Le Secrétariat est sur le point de trouver une solution pour ce qui est des dépenses de projet jugées inéligibles par le passé par l'UE. Les négociations engagées avec l'UE concernant les problèmes précédemment décelés seront terminées d'ici fin 2021 et les audits des années à l'avenir seront gérés avec le niveau de provision existant. Le Directeur général indique qu'une circulaire sera transmise après la session du CRGA et la Conférence pour approbation hors session de la solution apportée au problème des dépenses inéligibles.
38. Le Secrétariat note que les risques pour la performance en 2022 ont été recensés et que des mesures d'atténuation sont en train d'être prises. Désormais, la CPS n'intégrera plus à son budget

de fonctionnement les dépenses d'investissement, lesquelles seront présentées séparément. Ce changement sera appliqué dans le budget rectificatif 2022.

39. Comme pour l'exercice 2020 et tel qu'indiqué dans les recommandations figurant dans le document 9a, il est décidé de différer l'examen éventuel des questions de revalorisation des traitements et d'ajustement du point médian des classes salariales.
40. Le CRGA :
 - i. approuve le budget prévisionnel de l'exercice 2022 ;
 - ii. approuve la proposition du Secrétariat d'échanger avec les membres du groupe de travail sur les contributions statutaires et les subventions spéciales des pays hôtes en vue de déterminer s'il est possible de reprendre les consultations à ce sujet en 2022 ;
 - iii. encourage tous les partenaires du développement à envisager l'adoption de fonds programme fléchés pluriannuels ; et
 - iv. note que 1,3 million d'euros pourraient être prélevés sur les réserves à titre de financement conditionnel en vue de la construction d'un nouvel immeuble de bureaux à Nabua (Suva).

**POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉVALUATION DES ÉTATS DE SERVICE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET RENOUELEMENT DE SON CONTRAT
(Séance à huis clos)**

41. Le CRGA :
 - i. approuve l'appréciation formulée par le comité permanent selon laquelle le Directeur général a, au cours de l'année écoulée, obtenu des résultats « supérieurs à la moyenne », ce qui signifie qu'il a invariablement dépassé les exigences du poste qu'il occupe ;
 - ii. approuve la recommandation du comité permanent invitant les participants à la douzième Conférence de la Communauté du Pacifique à proposer à M. Stuart Minchin une prolongation de son contrat au poste de Directeur général de la CPS pour une durée de deux ans, à compter de la fin de son contrat actuel ;
 - iii. note que toute revalorisation du traitement du Directeur général prend effet à compter du début de l'année suivant cette évaluation. Le Directeur général ayant indiqué sa préférence pour le plafonnement d'une éventuelle revalorisation à 100 % de la classe 18, cette mesure sera appliquée ;
 - iv. recommande que le leadership des femmes et la parité aux postes de haut niveau soient un objectif prioritaire s'agissant de la performance du Directeur général en 2022 ; et
 - v. note que le comité permanent communiquera les résultats de ladite évaluation au Directeur général après le CRGA.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : CINQUANTE-DEUXIÈME SESSION DU CRGA – LIEU, PRÉSIDENTE ET VICE-PRÉSIDENTE

42. Conformément au Règlement intérieur du CRGA, les participants au CRGA 51 conviennent que la cinquante-deuxième session du CRGA se tiendra à Nouméa (Nouvelle-Calédonie). La présidence sera assurée par le Samoa et la vice-présidence par Pitcairn. Les dates de cette réunion restent à arrêter et les membres seront tenus informés en temps utile. Le Secrétariat a bon espoir que les participants pourront se réunir en présentiel.
43. Le CRGA :
- i. note que la cinquante-deuxième session du CRGA (CRGA 52) se tiendra à Nouméa ;
 - ii. prend note que la présidence du CRGA 52 sera assurée par le Samoa et la vice-présidence par Pitcairn ;
 - iii. note que la session thématique de la douzième Conférence de la Communauté du Pacifique se tiendra à Vanuatu en 2022 ; la présidence sera, cette fois encore, assurée par Vanuatu et la vice-présidence par Niue ; et

**POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES
(les membres en prennent acte)**

44. Les membres ont examiné les cinq documents d'information fournis au titre du présent point à l'ordre du jour. Aucune observation ou question n'a été formulée et les recommandations telles que présentées ci-après sont considérées comme étant approuvées.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT RELATIF AUX RESSOURCES HUMAINES

45. Le CRGA :
- i. prend note des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail relatif aux ressources humaines et des principales initiatives engagées dans ce domaine, conformément au plan d'activité de la Direction opérations et gestion ;
 - ii. encourage le Secrétariat à continuer d'investir dans des initiatives en faveur de la santé et de la sécurité afin, conformément à ses objectifs, de mettre fin aux accidents et aux maladies professionnelles, d'éliminer les dangers et de réduire les risques ;
 - iii. charge le Secrétariat de poursuivre les efforts visant à doter l'Organisation d'effectifs hautement performants, motivés et diversifiés, composante essentielle de l'instauration d'une culture

d'unité au sein de l'Organisation (« Une seule CPS ») et de la prestation de services de qualité au profit des membres ;

- iv. note que le Secrétariat ne propose pas de revalorisation de l'ensemble des traitements pour l'année 2022 ;
- v. charge le Secrétariat de reporter à 2023 l'ajustement de 2,5 % des points médians des barèmes des traitements (cet ajustement ayant été approuvé par le CRGA en 2019 pour application en 2021) ; et
- vi. note la création de nouveaux barèmes des traitements pour le personnel recruté localement sur les sites où ces barèmes n'existaient pas encore.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : POINT SUR LES DÉCISIONS DU CRGA 50

- 46. Les participants au CRGA 51 ont reçu des informations relatives à la mise en œuvre des décisions prises lors du CRGA 50 et de celles adoptées hors session.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉCISIONS PRISES HORS SESSION

- 47. Un récapitulatif des décisions prises hors session et adoptées par les membres depuis la cinquantième session du CRGA a été communiqué aux participants du CRGA 51.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL OCÉANIQUE DE LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT, SOUS-COMITÉ DU CRGA CHARGÉ DE L'ENSEIGNEMENT

- 48. Le CRGA :
 - i. prend note du compte rendu de la sixième réunion annuelle du Conseil océanique de la qualité de l'enseignement (PBEQ), qui est un sous-comité du CRGA.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : POINT SUR LE DIALOGUE DE HAUT NIVEAU SUR LA JEUNESSE – CADRE OCÉANIQUE POUR L'ÉPANOUISSEMENT DE LA JEUNESSE

- 49. Le CRGA :

- i. prend acte des incidences de la pandémie de COVID-19 sur les jeunes et des réponses y afférentes à l'échelle régionale et nationale ;
- ii. prend note du point sur l'évaluation à mi-parcours du Cadre océanien pour l'épanouissement de la jeunesse (Cadre jeunesse) et des progrès accomplis dans sa mise en œuvre ;
- iii. réitère les appels qu'il avait lancés à ses quarante-huitième et quarante-neuvième sessions en vue de la mobilisation de moyens supplémentaires à l'appui de la mise en œuvre du Cadre jeunesse, d'une prise d'initiative de la part de tous les membres pour mobiliser des ressources en faveur de l'épanouissement de la jeunesse, et de l'organisation par le Secrétariat d'interventions régionales alignées sur le Cadre jeunesse ; et
- iv. appuie les efforts visant à soutenir les jeunes, et charge la CPS de poursuivre le renforcement de la programmation intégrée ciblant la jeunesse dans l'ensemble de l'Organisation.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉVALUATION DU CRGA 51

50. Les participants au CRGA 51 répondent aux questions relatives au déroulement et au contenu de la session.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DES DÉCISIONS DU CRGA 51

51. Le CRGA 51 adopte les présentes décisions.
-